

Tel est mon propos. Ce que le premier ministre a répondu hier, quand on l'a interrogé sur la pétition que d'éminents ingénieurs canadiens lui ont présenté il y a quelques jours, m'a intéressé. Selon lui, trois de ces ingénieurs auraient changé d'idée depuis qu'ils ont signé la pétition. Me souvenant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est intervenu pour dire qu'il s'attendait que d'autres fassent de même, je me demande si le cas s'est produit depuis hier. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il répondre à cette question, monsieur l'Orateur?

**L'hon. M. Martin:** Je crois qu'il y en a eu. J'en aviserai mon honorable ami.

**L'hon. M. Dinsdale:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit qu'il y a eu d'autres retraits. Quand on peut convaincre des ingénieurs aussi compétents qu'on l'a dit à la Chambre—par exemple, M. Thompson, de la régie hydro-électrique de Calgary, qui est un éminent ingénieur en énergie hydraulique—qu'il y a eu certains malentendus au sujet du traité, jusqu'à ces derniers temps encore, je suis sûr qu'il est encore possible dans le cours de ce débat de convertir d'autres incroyables.

**M. Byrne:** N'en soyez pas si sûr!

**L'hon. M. Dinsdale:** Mais je crois que le plus grand converti est encore le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même, car durant les trois ans où ce traité a été à l'étude, il en est venu à adopter le point de vue de l'ancien régime, notamment qu'il s'agit d'un traité essentiellement bon et fondamentalement solide pour le gouvernement et la population canadienne.

Le comité a consacré un certain temps à l'étude de ce point particulier, mais je n'ai pas l'intention de reprendre ce qui s'est dit à cette époque. Ceux qui veulent approfondir la question n'ont qu'à consulter les longs témoignages conservés pour la postérité. Si j'ai voulu tirer le point au clair, c'est parce que j'ai joué un modeste rôle dans les premières négociations. A mon sens, tous les intéressés sont maintenant convaincus que le traité est excellent et qu'il repose sur des bases sûres; le protocole, auquel le nouveau gouvernement attache beaucoup d'importance, n'est qu'une clarification des principes énoncés dans le traité.

[L'hon. M. Dinsdale.]

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une conversion fort révélatrice car, si nous voulions passer les faits en revue—je les ai sous les yeux—nous pourrions démontrer que le parti libéral qui détient maintenant le pouvoir—je vois le représentant...

**M. Byrne:** Il y a des conversions tous les jours.

**L'hon. M. Dinsdale:** ...de Kootenay-Est (M. Byrne) sourire parce qu'il sait de quoi je parle présentement—nous pourrions démontrer, dis-je, combien le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition, a vertement critiqué le traité négocié par l'ancien gouvernement conservateur. L'attitude que prend actuellement le Nouveau parti démocratique ressemble beaucoup à celle qu'affichaient les libéraux, alors qu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Herridge:** C'est exact.

**L'hon. M. Dinsdale:** Les néodémocrates ne sont pas encore convaincus que le traité se fonde sur des principes sûrs. L'amendement qu'ils ont proposé hier indique, à mon avis, une attitude tout à fait semblable à celle qu'avait adoptée le parti libéral alors qu'il était dans l'opposition; ils voudraient mettre les points sur les i afin que le programme soit expliqué dans tous ses détails, d'une façon qui ne laisse aucune place pour le doute. C'est ce que le parti libéral a tenté de faire avec le protocole lorsqu'il a pris les rênes du gouvernement. Il voulait préciser certains points et supprimer certaines ambiguïtés. J'ai l'impression que la même attitude perçait dans l'amendement proposé hier par l'honorable député de Greenwood, car il y était question de négociations au sujet d'un nouveau protocole ou d'un échange de notes en vue de préciser le droit du Canada relativement à la dérivation des eaux et ainsi de suite. Autrement dit, l'honorable député voudrait mettre le doigt sur un aspect bien particulier du problème.

Il s'agit là d'une question difficile à analyser. Tous les techniciens qui ont comparu devant le comité et qui ont pris part d'une façon ou d'une autre aux négociations concernant le traité affirment qu'il s'agit de l'instrument le plus compliqué qui ait jamais été négocié au Canada. C'est un instrument complexe, du point de vue politique comme du point de vue scientifique, et il est tout à fait impossible d'indiquer d'une manière claire et précise chacun des menus aspects de la question. Lorsqu'il s'agit de négociations entre le gouvernement d'Ottawa et une minorité provinciale et entre le gouvernement d'Ottawa